



CQP ASA – T10

Agent de Sûreté
Aéroportuaire

PRESENTATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : M. Arnaud SEBAG Durée de la formation : 177h
Prochaine session : (voir devis) Durée totale avec examen : 182h
Délai d'accès : 1 mois environ Effectif : 4 à 12 participants

PRE-REQUIS

Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne

Justifier avant l'entrée en formation d'un numéro d'autorisation préalable d'entrée en formation délivré par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité)

Avoir un niveau de connaissance du français égal à celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues

Avoir une audition permettant une communication avec l'utilisateur ou le passager, des aptitudes à la relation de service, les capacités de perception de différentes couleurs, d'effectuer des genuflections, d'observation et de concentration et des notions de base en langue anglaise

PROGRAMME DE LA FORMATION

I/ ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE – 16h

Connaître le livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application
Connaître les dispositions utiles du code pénal
Application de l'article 73 du code de procédure pénale Savoir respecter et maîtriser les conditions d'interpellation de l'article 73 du CPP
Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques Respecter la déontologie professionnelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le personnel concerné participe aux activités de sûreté de l'Aviation Civile. Ces activités peuvent s'exercer sur les sites aéroportuaires ou en dehors. L'agent assure :

■ Sous le contrôle des officiers de police judiciaire (article L.6342-4 du code des transports), l'inspection filtrage des personnes, des objets qu'elles transportent, des bagages, du fret et du courrier, des approvisionnements de bord, des fournitures destinées aux aérodromes.

■ L'inspection des véhicules

■ Le contrôle d'accès des personnes et véhicules dans les zones non librement accessibles au public des aérodromes et de leurs dépendances, les rondes et patrouilles dans toutes les zones

II/ MODULE STRATEGIQUE – 25h

Gestion des premiers secours
Analyser les comportements conflictuels
Savoir résoudre un conflit
Transmission des consignes et informations

III/ CERTIFICATION SURETE TYPOLOGIE 10– 136h

■ Certification composée de :
74h de théorie et pratique hors équipements

12h de théorie équipements
50h imagerie et pratiques équipements

■ Dans les domaines suivants :

11.2.3.1 = spécifique pour l'inspection/le filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute
11.2.3.2 = personnes qui effectuent l'inspection/le filtrage du fret et du courrier

11.2.3.3 = personnes qui effectuent l'inspection/le filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport

11.2.3.4 = personnes qui effectuent l'inspection des véhicules

11.2.3.5 = des personnes qui effectuent des contrôles d'accès à un aéroport ainsi que des opérations de surveillance et de patrouille



Formeo 13 – toulon@ipseq.fr - N°Enregistrement: 93 13 124 86 13 SIRET 910 895 259 00026 – APE8559 A AUTORISATION CNAPS :
FOR-083-2023-10-03-20180667184 - ABG V062019

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



CQP ASA – T10

Agent de Sûreté
Aéroportuaire

MOYENS PEDAGOGIQUES

Secours à personnes :

Un mannequin nourrisson
Un mannequin enfant
Un mannequin adulte
Divers outils de simulation
Une trousse de pharmacie (désinfectants alcool gaz etc.)
Un défibrillateur automatique externe (ou semi-automatique)

minimum un stock d'au moins 1000 images dont au moins 250 articles dangereux différents, comprenant des images de parties d'articles dangereux, chacun d'entre eux étant présenté sous différents angles. Les images sont sélectionnées de manière imprévisible aux fins de la formation et des examens.

Un vidéoprojecteur connecté à un des postes informatiques équipés du simulateur d'imagerie.

Un matériel permettant la présentation et la manipulation d'armes neutralisées montées et démontées, et de simulateurs d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices, en propriété propre ou mis à disposition. Une convention ou un contrat de visite d'un aéroport disposant d'un Poste d'Inspection Filtrage

Une salle de formation d'une surface équivalente au minimum à 2 m² par stagiaire présent.

EXAMEN et CONDITIONS DE VALIDATION

Sûreté :

Les méthodes et outils pédagogiques doivent être conformes à ceux définis dans les cours de référence ou approuvés par le ministre des transports. - sous réserve d'une modification :

Un simulateur en imagerie radioscopique comportant au

SST

Pendant la formation.

Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS.

MODULE SECURITE

Dernier jour de formation.

QCM : 41 questions

Note ≥ 10 : l'Unité de Valeur est acquise

EXAMEN DE CERTIFICATION DE L'AVIATION CIVILE

Après la formation.

QCM théorique : 60 questions (1 bonne réponse par question), 60 minutes.

Reconnaissance d'images : 40 images bagages de cabine (20 minutes) + 40 images bagages de soute (20 minutes) + 40 images fret (20 minutes) + 20 images approvisionnements de bord et/ou fournitures d'aéroport (10 minutes) Note ≥ 10 : l'Unité de Valeur est acquise (pour chaque QCM et épreuve d'imagerie)
Note moyenne ≥ 12 : la certification est acquise



L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.